



CURET

Collectif d'Uxellois pour le Respect de l'Environnement sur leur Territoire

Contribution du Collectif d'Uxellois pour le Respect de l'Environnement sur leur Territoire (CURET) aux concertations sur les projets de réserves dites de substitution

En préambule, si nous ne faisons pas de la construction d'un projet de territoire une condition à la signature d'un protocole d'accord, nous souhaitons que l'Etat, la Région et le Département mettent en place une large concertation pour l'élaboration d'un tel projet.

Pour ce qui est de la médiation actuelle initiée par Madame le Préfet des Deux-Sèvres, nous rappelons que nous avons émis des doutes sur la possibilité de faire d'un mauvais projet un projet vertueux qui devrait être précurseur d'un projet plus global.

Néanmoins nous avons conscience qu'un accord avec les agriculteurs adhérents à la Coop de l'Eau 79 serait une porte ouverte à un changement du modèle agricole productiviste pour permettre une agriculture plus économe en eau et en produits phytosanitaires écocides, une agriculture adaptée au réchauffement climatique.

Ceci à la condition que soient mises en place des règles précises et que les engagements pris ne restent pas des vœux pieux comme malheureusement ce fut trop souvent le cas dans le passé.

Les citoyens conscients que l'eau est un bien commun veulent la plus grande transparence dans l'utilisation de l'eau, tant sur son aspect qualitatif que quantitatif.

C'est dans cet esprit que nous faisons part des éléments qui doivent être pris en compte dans le document final.

Sur le volume prélevable, nous demandons :

- Que le volume total prélevé annuellement soit de **10 M de m³**. Sans étude précise sur l'impact des prélèvements sur le milieu naturel et compte tenu de l'accélération du réchauffement climatique, les 12,7 M de m³ nous semblent surdimensionnés. Nous attendons des propositions sur la proportion entre prélèvements aux fins de stockage hivernal et ceux prélevés en période d'étiage.
- Que soit fixé un volume maximum par unité de travail.

Sur les conditions de prélèvement :

- Que les seuils de niveau d'alerte des nappes soient réhaussés pour assurer un débit des cours d'eau compatible avec les besoins de la biodiversité.
- Que ces seuils d'alerte soient directement gérés par le préfet (pas de seuils intermédiaires).
- Que le niveau d'eau du Marais Poitevin soit réhaussé en période de crue pour que cette zone humide puisse conserver sa fonction première et sa biodiversité, que son niveau ne soit pas artificiellement baissé pour satisfaire à la monoculture type maïs.
- Que les prélèvements pour stockage hivernal soient faits majoritairement en eau de surface en période de crue et non en nappes.

Sur les conditions de mise à disposition de l'eau aux irrigants :

- Que soit imposé une agriculture 0 phyto dans les zones prioritaires (cordons sanitaires) comme autour des habitations, des aires de captage d'eau potable, des zones classées « naturelles », des fonds de vallées.

- Que soit imposée la plantation des haies autour des parcelles irriguées, nous souhaitons que ces linéaires de haies soient portés sur les PLUi, SCOT...
- Que l'irrigation ne soit pas destinée aux productions exportées ou à vocation énergétique. Priorité étant donnée à l'alimentation humaine et à l'autonomie des élevages dans le respect du mode de vie des animaux.
- Que l'utilisation de canons à eau soit interdite en période de nidification,
- Que les techniques innovantes du type agroforesterie, semis sous couvert, rotation des cultures, semences adaptées au stress hydrique...soient promues par les instances de la profession.
- En conclusion, que tout soit mis en œuvre pour améliorer la résilience des sols au réchauffement climatique et stopper le gaspillage de l'eau (amélioration des techniques d'irrigation).

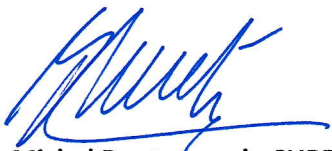
Gouvernance et partage de l'eau :

- Que les instances de gestion de l'eau soient revues pour rééquilibrer les représentations socioéconomiques en évitant une surreprésentation de l'agriculture industrielle.
- Que soient mis en place sur chaque outil de prélèvement des compteurs communiquants avec une centralisation des données auprès d'un organisme public et que ces données puissent être accessibles à tous.
- **Que le non-respect par les irrigants des règles émises dans le protocole d'accord fasse l'objet d'amendes recouvrées sur la PAC qui leur est versée et que ces infractions puissent être connues de tous (règle de transparence pour l'usage d'un bien commun).**

Exigences spécifiques pour la nouvelle commune à venir (Val du mignon) :

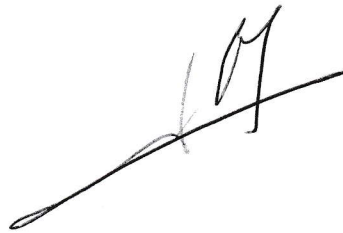
- Que le projet de réserve prévue à Usseau au lieu-dit « Fief de Bellevue » soit définitivement supprimé.
- Que le projet de réserve située à Priaires, si elle devait exister, soit alimentée par de l'eau de surface du Mignon en crue et non dans la nappe dont le point prévu de prélèvement est situé à Marsais (commune qui a voté une motion d'opposition au projet de bassines).

En conclusion, nos adhérents veulent également faire remarquer qu'ils regrettent que les instances professionnelles du milieu parlent de « pression sociétale » pour expliquer à leurs adhérents le besoin de changer de modèle agricole. C'est à la profession de faire sien ce besoin urgent de préserver la biodiversité, la santé humaine...si cette conscience ne vient pas des agriculteurs eux-mêmes il sera difficile de parvenir à un changement profond.



Michel Buntz pour le CURET

Président



Jean-Luc Mennequerre

Vice-président

Fait à Usseau, le 13 septembre 2018